

*Journal de la section des Hauts-de-Seine  
Pour un autre syndicalisme au Trésor*

## Bonjour !!

Un deuxième numéro, déjà, et surtout les vacances qui se profilent, enfin !

La première Pige a suscité bien des réactions, plus que prévu, et c'est tant mieux. Cela montre que le Trésor bouge encore, que ses agents n'ont pas abdiqué, qu'ils se soucient, à juste titre de l'avenir et des évolutions de nos métiers. Question d'actualité, vous trouverez dans ce numéro une analyse de l'après séisme du 29 mai, d'un point de vue syndical.

L'actualité locale est resserrée, le temps a manqué pour compiler les informations qui nous sont parvenues, mille excuses aux agents ayant pris la peine de nous faire part de leurs observations.

## Les trois tâches de l'après-non

Tribune d'Annick Coupé, Pierre Khalfa, Jean-Michel Nathanson (secrétaires nationaux de SOLIDAIRES, la fédération de syndicats à laquelle est rattachée SUD-Trésor) publiée dans la rubrique Rebonds de Libération du 3 juin 2005.

Le non vient de l'emporter sans la moindre ambiguïté avec un vote massif des classes populaires. Ce résultat vient de loin. Il est ancré dans les mobilisations sociales et citoyennes de ces dernières années marquées par un refus de plus en plus fort des politiques néolibérales dont l'apparition à l'échelle internationale du mouvement altermondialiste est le signe le plus tangible. En France même, le refus réitéré de nos concitoyens d'accepter les politiques néolibérales s'est manifesté scrutin après scrutin et ce, quel que soit le gouvernement en place. Après les grandes manifestations contre la « réforme » des retraites, les mouvements sociaux de ces derniers mois ont encore montré, s'il en était besoin, la force de ce rejet. Dans cette situation, l'autisme des principaux dirigeants politiques de ce pays, de droite comme de gauche, n'en est que plus frappant, de même que la constance du Medef dans ses projets de régressions sociales. C'est cet autisme qui a d'abord été sanctionné le 29 mai. Ce résultat marque l'échec d'une pédagogie de la résignation et le retour de la politique contre la communication.

Nos concitoyens seront-ils entendus ? Au vu des premières réactions des responsables des principaux partis politiques, rien n'est moins sûr. Il faut certes faire la part des réactions obligées et convenues. Néanmoins, il est à craindre que les petits calculs

politiciens l'emportent sur la réflexion nécessaire. Pourtant, cette campagne référendaire est riche d'enseignements. Trois faits, particulièrement importants pour l'avenir, peuvent être notés. Alors que certains s'évertuent régulièrement à nous présenter une société française dépolitisée, composée d'individus nombrilistes, c'est au contraire un peuple conscient des enjeux et s'investissant dans la vie politique que la campagne référendaire nous a montrée. Le nombre considérable de réunions d'information, organisées notamment à l'initiative d'Attac ou de la fondation Copernic, a permis que le débat irrigue en profondeur la société française. Pour avoir totalement sous-estimé cette soif de politique, les responsables des partis traditionnels, notamment à gauche, ont mené une campagne électorale qui n'a cessé de patiner, incapables de répondre aux questions que se posaient les Français.

**Le deuxième fait caractéristique** de cette campagne a été la dynamique unitaire originale qui s'est créée autour du non européen, démocratique et antilibéral, ce qu'on a appelé le « non de gauche ». Près d'un millier de collectifs unitaires ont vu le jour, où se sont côtoyés militants politiques, associatifs, altermondialistes, syndicaux, principalement de la FSU, de la CGT et de l'Union syndicale Solidaires, mais aussi souvent de simples citoyens non encartés désireux de s'investir pour une échéance jugée

**Cette tribune est un lieu d'échanges**, pour la faire vivre, la section de SUD Trésor a besoin de connaître les difficultés que vous pouvez rencontrer, les points à améliorer au quotidien dans le travail. N'hésitez pas à venir discuter, construire un syndicalisme de terrain, d'action, telle est notre ambition, nous avons besoin de vous...

## Climat anti-fonctionnaires et violences envers des agents : hasard conjoncturel ou tendance lourde ?

Un incendie criminel, le mois dernier, a détruit plusieurs véhicules d'agents des impôts à Ermont, dans le Val d'Oise (15 km de Nanterre). Dans un communiqué de presse du 27 mai, le SNUI dénonce cet acte de violence inadmissible. SUD Trésor s'associe à cette réaction et apporte son soutien aux agents de la DGI concernés.

décisive. Fait remarquable, dans un mouvement syndical marqué par la division, plus de 6 000 responsables syndicaux ont signé en quelques jours un appel intersyndical appelant à rejeter ce traité constitutionnel. Transcendant les appartenances organisationnelles, l'apprentissage du travail en commun et la confiance qui s'est construite dans cette campagne laisseront des traces pour l'avenir et rendront difficiles d'éventuelles manœuvres d'appareil visant à confisquer une victoire collective.

**Le troisième enseignement** de cette campagne est la force de l'idée européenne. C'est parce que le non se voulait européen qu'il l'a emporté. C'est au nom de l'Europe que le combat contre le traité constitutionnel a été mené. Contrairement à ce qu'affirmaient les partisans du oui, le débat n'a pas porté sur la nécessité de la construction européenne mais sur ses modalités. Le refus des partisans du oui d'accepter ce débat a été une des raisons de leur déconfiture. Nos concitoyens se sont emparés de la question européenne en comprenant que celle-ci est aujourd'hui une question nationale. Ils ont fait, à juste titre, le lien entre les orientations gouvernementales et une construction européenne organisée autour d'un axe, le marché, et avec un seul objectif, le développement de la concurrence. Pour changer les unes, il faut changer l'autre.

Le rejet du traité constitutionnel

européen par les électeurs français ouvre une période inédite dans la construction européenne. La victoire du non crée des opportunités nouvelles. En bloquant un processus présenté comme irréversible par ses promoteurs, elle force le débat public dans toute l'Europe sur les finalités et l'organisation de l'Union. Le non français aide donc à créer un espace public européen et renforce l'identité de l'Union en permettant qu'une pluralité de choix sur l'avenir de l'Europe puisse être discutée. Ce résultat donne des responsabilités nouvelles à ceux qui défendent l'idée d'une « autre Europe », une Europe des droits et de la solidarité entre les peuples.

Il s'agit aujourd'hui d'agir, à l'échelle européenne, dans trois directions. Il faut d'abord bloquer les projets de directives porteuses de régressions sociales (directive sur le temps de travail, directive Bolkestein, directive de libéralisation des transports, etc.), que la Commission et les gouvernements ont hypocritement mis

de côté pendant la campagne référendaire française. Au-delà, une réorientation des politiques européennes est à l'ordre du jour. Il faut rompre avec la logique monétariste et néolibérale actuellement à l'œuvre pour se tourner vers la lutte contre le chômage et la précarité en favorisant le développement des services publics et la mise en place de critères de convergence sociaux qui permettraient d'éviter le dumping social. La discussion en cours sur le futur budget européen revêt dans ce cadre une importance politique considérable si on veut rompre avec la logique de la concurrence entre les peuples et que l'Union se dote d'instruments nécessaires pour permettre une politique de solidarité avec les nouveaux pays entrants.

Il faut enfin engager sans attendre un processus populaire constituant à l'échelle européenne.

La construction européenne doit devenir l'affaire des peuples et sortir des négociations diplomatiques entre gouvernements.

Les peuples sont les grands exclus de cette construction, il faut qu'ils en deviennent le centre.

Les mouvements sociaux, le mouvement syndical européen, le mouvement altermondialiste, le mouvement féministe doivent prendre ensemble l'initiative d'un vaste débat public qui permette aux peuples d'Europe de faire entendre leur voix.

Dans ce cadre, le prochain Forum social européen, qui se tiendra à Athènes en avril 2006, peut être un moment fort dans cette dynamique. Il serait vain d'attendre de la Commission et des gouvernements actuels qu'ils adoptent spontanément des orientations qu'ils ont jusqu'à présent combattues avec énergie. Rien ne se fera si ne sont pas créés les rapports de forces nécessaires à l'échelle européenne. La victoire du non en France est un point d'appui qui doit permettre de développer les mobilisations sociales et citoyennes pour imposer des orientations nouvelles. C'est à cela qu'il faut maintenant s'attacher.

## ACTUALITÉ INTERPROFESSIONNELLE

### Pointage à la DGI, y'a du tirage...

12 DSF (Directions des Services Fiscaux) expérimentent dans le cadre du projet AGORA, système d'information des ressources humaines de la DGI, le pointage à partir du poste de travail. Le SNUI appelle les agents à boycotter cette expérimentation et dénonce un « hold-up », une remise en cause du temps de travail. En effet, entre l'entrée dans le poste, où se situe actuellement la pointeuse, et l'instant où l'agent signale sa présence (après avoir démarré son ordinateur, s'être connecté) il s'écoule de longues minutes, ce qui, avec la pause méridienne, apporte un gain quotidien d'environ d'¼ d'heure pour l'administration. Le SNUI rappelle que « la durée du travail effectif est le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur et doit se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles ». (Décret du 25/08/2000 sur la RTT)

*La section des Hauts de Seine de SUD Trésor observera avec attention la suite donnée à ce conflit, tant il est vrai que les « innovations » de la DGI se transforment souvent très rapidement en réalité pour la DGCP.*

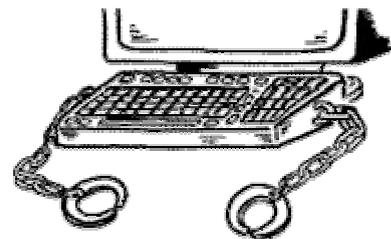
### Internet, un levier de la réforme de l'État ?

Extrait d'un article de Libération du 17 mai 2005 : ... Ses objectifs sont d'abord quantitatifs : avec les 1,8 milliard d'euros investis dans Adele, le programme de modernisation électronique de l'administration pour les années 2004 à 2007, le gouvernement espère retirer entre 5 et 7 milliards d'euros d'économies par an à partir de 2007. Le gonflement de l'e-administration devrait accélérer dans les années qui viennent la cure d'amincissement de l'État qui se traduira en 2005 par le non-renouvellement de 7 122 postes de fonctionnaires. Plus individualisée, l'administration électronique permet de réduire le personnel du back office et de le redéployer vers des métiers au contact direct des administrés, notamment pour les plus exclus d'entre eux, victimes de la fracture sociale mais aussi numérique. Quitte dans certains cas, comme pour le 3939, le numéro unique de renseignements administratifs, à en confier la gestion à une entreprise privée. Directeur de la délégation aux usages de l'Internet, Benoît Sillard prône le recours aux SMS pour signaler aux parents l'absentéisme de leur progéniture. « C'est moins cher qu'un courrier, ça demande moins de temps administratif et les parents sont prévenus en un quart d'heure », explique-t-il. »

À Bercy, où les syndicats s'attendent à ce que le succès de la télédéclaration pèse sur l'emploi, de 12 000 à 15 000 agents de la Direction générale des impôts (sur 75 000) travaillent à la saisie des feuilles d'impôts. « Désormais, 10 % du travail est informatisé, analyse Vincent Dreuzet du SNUI. Nous ne nions pas la nécessité d'informatiser, mais à condition que les postes inutiles soient reversés dans les missions délaissées, comme l'accueil et le contrôle, ce qui n'est pas le cas. »

« Pourquoi pas, répond Renaud Dutreil, mais les agents des impôts doivent comprendre que les économies réalisées chez eux peuvent aussi servir pour embaucher des infirmières ou des policiers. »

*À quand la lettre comminatoire par SMS ? À quand les AR en blouses blanches ou en Marie Pervenche ? Plus sérieusement, la réaction de M. Dutreil dénote une certaine démagogie, il n'y a pas réversion des agents de la DGI vers d'autres administrations, certainement pas de licenciements, donc pas d'économies immédiates. Par contre, de tels propos sous-entendent clairement qu'il y a des fonctionnaires utiles, et d'autres...*



## DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC



L'union syndicale SOLIDAIRES par ses représentants du SNUI, de SUD-Trésor et des différents SUD était présente à Guéret

casse-croûte avec elle quand elle venait, elle nous expliquait comment faire, elle nous expliquait les subventions auxquelles on avait droit... » Et ce n'était pas du luxe : les maires de ces petites communes rurales sont souvent âgés, pas forcément au courant de toutes les nouvelles lois.

La prise de conscience des Creusois de l'importance vitale de la préservation et du développement des services publics doit aussi beaucoup à la tempête de 1999 : face à la catastrophe, le travail de réparation d'EDF, entreprise publique, fut remarquable. Alors que celui de France Télécom (**d'où vient notre ministre, Thierry BRETON**) dont le capital avait été ouvert au privé, laissa franchement à désirer : six ans après, en 2005, il reste d'ailleurs toujours des fils de téléphone coupés : « le privé, l'aménagement du territoire, ce n'est pas son problème », peste un élu, local désabusé.

### REMISE EN CAUSE

Pour SUD Trésor, la fermeture des petites trésoreries est une remise en cause du service public.

Comme l'illustre l'article de Charlie-Hebdo, cette fermeture ne concerne pas que les agents du Trésor Public, mais tous les acteurs du monde rural. Le prétexte, l'excuse avancée est la rentabilité or depuis quand le service public est-il astreint à cette notion ? Prendre seulement en considération les salaires versés, les dépenses de loyer, les opposer à la fréquentation constamment en baisse des guichets est un argument simplificateur, voire simpliste. C'est oublier (sciemment ?) la première mission du Trésor Public, la fonction de comptable auprès des collectivités locales. Le TRÉSOR PUBLIC participe activement à la vie des 36 000 communes françaises à travers son rôle de conseil envers les élus ruraux, qui ne possèdent pas tous un DEUG de comptabilité, loin s'en faut, mais dont les responsabilités sont écrasantes et pour qui le Trésorier est l'interlocuteur compétent le plus proche.

La rentabilité des petits postes s'affirme également de manière indirecte : en terme d'aménagement du territoire la présence de fonctionnaires

contribue à dynamiser les communes grâce aux salaires injectés dans l'économie locale, aux classes d'écoles qui sont maintenues...

Pour la DGCP, le seul but de cette politique de fermeture est de réaliser des économies d'échelles (et les échelles ça coûte cher). Une structure de quinze personnes se révèle plus efficace que trois de cinq, ajouté aux gains de productivité attendus d'HELIOS, les demandes en ressources humaines de beaucoup de départements se contractent : adieu perspectives de retour rapide au pays pour les agents d'Île de France...

Cette politique est la conséquence directe des impératifs de réduction du nombre de fonctionnaires voulue par le gouvernement et dont le MINÉFI est le fer de lance.

Même si pour l'instant il n'est pas question de remettre en cause la mission de service public, ce désinvestissement suscite des convoitises : des banques sont en embuscade et pourraient un jour demander un réexamen des attributions du Trésor Public (comme cela s'est passé pour les Fonds Particuliers) au prétexte de répondre aux demandes de petites communes se sentant abandonnées. Évidemment, ce

### La Creuse, le « ground zero » des services publics

Article paru dans Charlie Hebdo, n°665 du 16 mars 2005, au sujet de la manifestation pour défendre le service public du 5 mars à Guéret.

« Si on a réussi à faire une manifestation nationale à Guéret sur la question des services publics, c'est bien qu'il y a un énorme problème », plaisante Philippe Breuil, maire PS de Magnat-l'Étrange, commune du plateau de Mille-vaches. Ce grand gaillard a démissionné en octobre du conseil général pour protester contre la fermeture de la trésorerie de son canton, « goutte d'eau qui a fait déborder le vase » : depuis des années l'inspection d'académie s'acharnait à essayer de fermer les classes de l'école de son village... L'école, d'accord, mais la perception, en quoi sa perte constitue-t-elle un drame pour la commune ?

Réponse du conseiller municipal de Sannat, privé depuis peu de la visite annuelle de la perceptrice (nommée responsable de la trésorerie du canton de Chambon-sur-Voueize, en plus de celui d'Évaux-les-Bains, elle n'a plus le temps de venir) : « Avant c'était sympa, on faisait un petit

ne serait qu'un moyen de s'immiscer dans la gestion publique, les grandes agglomérations étant des cibles financièrement plus intéressantes. Donc à plus ou moins long terme, dans les Hauts de Seine, si nous ne nous mobilisons pas dès maintenant, cette ouverture à la concurrence nous touchera également...

### RÉAGIR

Un article de la Tribune du 25/05/2005 constate l'échec patent de la politique actuelle de subvention des zones rurales. Les sommes versées, à mauvais escient, n'enrayent pas la désertification, maintenir sur place les petites trésoreries et le tissu de services publics apparaît comme une alternative plus appropriée.

Cette revendication déborde largement du domaine de l'action syndicale, néanmoins, en tant que citoyen, nous pouvons faire valoir notre volonté de changement, notre point de vue. Notre champ d'action ne se cantonne pas au seul vote sanction des équipes dirigeantes, notre intérêt est aussi de participer, et de faire participer activement nos proches au débat politique local, dans les régions dont nous sommes originaires.

## SANS COMMENTAIRE

PARIS, 5 avr 2005 (AFP)

Le ministre de la Fonction publique Renaud Dutreil s'est interrogé mardi sur le nombre des agents du Trésor public, jugeant que les Français "ne sont pas forcément demandeurs de plus de comptables publics". Il a cité aussi les fonctionnaires de l'Équipement et de l'Agriculture parmi ceux qui "eux-mêmes s'interrogent sur leur place dans l'État de demain". Évoquant les 55.000 fonctionnaires du Trésor public, M. Dutreil a estimé au cours d'un déjeuner, en marge d'un colloque organisé par la Cour des comptes sur la réforme de la gestion publique, "qu'il faut se poser la question de leur nombre et de la nécessité

d'affecter un si grand nombre de fonctionnaires à cette tâche". D'autant, a-t-il remarqué, que souvent, "comptables de l'État et comptables des collectivités territoriales font en miroir à peu près le même travail". "Il faut pouvoir affecter la ressource humaine là où les Français l'attendent : ils veulent plus de policiers, plus d'infirmières, de professeurs dans les collèges des départements difficiles, et ils ne sont pas forcément demandeurs de plus de comptables publics", a estimé le ministre. Le ministre a indiqué "qu'on voit bien, dans les réunions avec les fonctionnaires, à quel point sont très présents ceux de l'Équipement, de l'Agriculture, des Finances, qui, eux-mêmes, s'interrogent sur leur place dans l'État de demain, dans l'État moderne". "Dire qu'on va diminuer les effectifs, ce n'est jamais quelque chose d'agréable à entendre, de facile à faire passer sur le plan social, mais si on veut éviter d'augmenter les impôts et vraiment répondre à l'attente de nos concitoyens, c'est le type de réflexion qu'il faut engager", a conclu M. Dutreil.

## Les mutations n'évoluent plus

La CAP centrale du 12 mai dernier a convenu d'un mouvement de mutation extrêmement faible, tous les agents du Trésor Public ne comptent pas devenir parisiens d'adoption, pourtant le délai moyen d'attente s'allonge (de 5 à 13 ans pour 28 départements, en convenance personnelle) principalement pour des raisons de fermetures, de restructurations.

À l'occasion de cette CAP, la DGCP initie une réflexion sur une réforme du système, elle rencontrera les organisations syndicales à l'occasion de groupes de travail au cours du second semestre 2005.

## Correspondante sociale

La section de SUD Trésor souhaite la bienvenue à Sabine CZYSZ, notre nouvelle correspondante sociale (poste 30 95)

## UN SEUL CONCOURS C POUR TOUT LE MINÉFI

La décision a été prise lors du CTPM (Comité Technique Paritaire Ministériel) du 9 novembre 2004, il y aura dès 2006 un concours commun de recrutement des agents C, sont exclus de cette mesure les agents des Douanes, branche surveillance (ceux en uniforme).

Les candidats devront classer par ordre de préférence toutes les directions offrant des postes au concours. Les reçus recevront une notification de leur affectation et seront dès lors pris en charge par leur direction (pas forcément la première de leur liste de préférence). Il existera également des concours à affectation régionale, mais on ne pourra pas s'inscrire aux deux en même temps.

Le concours s'effectuera en trois étapes :

① QCM (coeff. 1) de vocabulaire, orthographe, culture générale...

② Épreuve d'admissibilité (coeff. 2) consistant en une résolution de cas pratiques (rédaction d'un document, constitution d'un tableau de chiffres...). Cette épreuve se déroulera le même jour mais ne sera corrigée que si le candidat est jugé « admissible » au QCM. Le jury est souverain pour fixer la note au dessus de laquelle on est jugé « admissible » au QCM.

③ Épreuve d'admission (coeff. 2), un entretien avec un jury pour apprécier la motivation (?) et l'aptitude (?) du candidat.

En sus, une épreuve d'exercices physiques (coeff. 1) pour les agents des Douanes, branche surveillance.

Pour la FDSU, l'épreuve orale va renforcer l'aspect inégalitaire du recrutement et se transformer en réel entretien d'embauche où les candidats surdiplômés seront favorisés.

Dans le département des Hauts de Seine, il est certain que les retards à l'allumage inévitables de cette réforme vont tarir pour un temps l'arrivée de nouveaux agents. De plus, la répartition des impétrants C s'effectuera probablement en faveur de la plus revendicative des directions, non en fonction de la représentativité au sein du ministère.

## Carte orange

Cet article s'adresse principalement aux contrôleurs de la première promotion de l'ENT de Lyon, en effet lors de la journée d'intégration, suivie du mois d'août en vacances forcées, les demandes de remboursement de Carte Orange n'ont pas été fournies. Conséquence : un mois de remboursement perdu, qui ne correspond en rien à celui des vacances, car cela est déjà inclu dans la liquidation (11/12<sup>ème</sup> de la moitié du coupon).

Pour obtenir réparation, il suffit d'adresser, sous couvert de votre responsable hiérarchique, une lettre de réclamation au directeur des ressources humaines. À titre d'exemple, une demande écrite remise début mars 2005 a été satisfaite dans un délai de deux mois (36 euros remboursés, payé d'avril).

## Contact et informations

Gérard BELMONT, DI tests SATELIT, secrétaire de la section SUD des Hauts-de-Seine

SUD-Trésor

Section des Hauts-de-Seine

93 bis rue de Montreuil

75 011 PARIS

<http://www.su-au-tresor.ras.eu.org/> ou dans MAGELLAN, cliquer sur « Les informations syndicales »

Portable : ..... 06 65 03 96 98 (répondeur)

Téléphone : ..... 01 43 56 31 41

Fax : ..... 01 43 56 12 19

Courriel : ..... [sudtresor92@wanadoo.fr](mailto:sudtresor92@wanadoo.fr)

➤ **Nouveau ! le site de la section des Hauts de Seine : <http://sud92.c.la/>** ☞

**Si vous ne souhaitez pas recevoir ce journal, signalez-le au secrétaire de section.**

# LE HARCÈLEMENT MORAL

## UNE RÉALITÉ, DES DÉFINITIONS, DES MAUX

L'avis du Conseil économique et social du 11 avril 2001 révèle que 54,2% des fonctionnaires, contre 45,7% des travailleurs du privé, s'estiment harcelés. Une étude de la médecine du travail rapporte que les victimes sont majoritairement des femmes (70%). En pratique, il s'avère difficile de définir le harcèlement moral, c'est un phénomène complexe, aux aspects divers. Le texte de l'article 6 quinquies de la loi du 13/07/1983 ne précise pas ce que sont des agissements répétés de harcèlement moral mais s'attache aux conséquences directes sur les conditions de travail et indirectes sur la/les victime(s). Le tableau ci-dessous reprend les descriptions de deux auteurs ayant travaillé sur le sujet, Marie-France HIRIGOYEN et Heinz LEYMANN. L'énumération, pour des raisons de place, n'est pas complète mais reflète correctement chacun des grands points.

**Il y a harcèlement moral lorsqu'il y a répétition de ces agissements pendant plusieurs mois.**

### ☛ Marie-France HIRIGOYEN ☞

#### **Atteinte aux conditions de travail :**

On retire à la victime son autonomie.. On ne lui transmet pas les informations utiles à la réalisation d'une tâche. On conteste systématiquement ses décisions. On critique son travail injustement ou exagérément...

#### **Isolement et refus de communication :**

On interrompt sans cesse la victime. Ses supérieurs ou ses collègues ne lui parlent plus. On communique avec elle uniquement par écrit. On refuse tout contact, même visuel, avec elle...

#### **Atteintes à la dignité :**

On utilise des propos méprisants pour la qualifier. On utilise envers elle des gestes de mépris (souples, regard méprisants, haussements d'épaules...). On la discrédite auprès de ses collègues, des supérieurs ou des subordonnés...

#### **Violence verbale, physique ou sexuelle :**

On menace la victime de violences physiques. On l'agresse physiquement, même légèrement, on la bouscule, on lui claque la porte au nez. On hurle contre elle. On envahit sa vie privée par des coups de téléphone ou des lettres...

/////

Troubles de la digestion, état de fatigue permanent, mal de dos... autant de symptômes qui, enchaînés ou concomitants, peuvent révéler une tension sur le lieu de travail. Ces désordres psychosomatiques aggravent généralement la situation : le stress perturbe l'attention, ce qui provoque fatalement des erreurs qui nourrissent les reproches à venir... Si le Conseil

d'État n'a pas encore jugé que la dépression résultant d'une situation professionnelle, telle qu'un entretien professionnel difficile, pouvait constituer un accident du travail, il a déjà admis qu'un état dépressif ou des séquelles psychiques pouvaient être reconnus comme des maladies contractées en service, bien qu'elles ne soient pas qualifiées comme telles par

les textes. De plus il a considéré que l'agent dépressif, suite à des relations difficiles avec un collègue et aux modalités de prise en charge de cette situation par l'administration, peut bénéficier d'une prise en charge au titre de la maladie « contractée dans l'exercice des fonctions » (CE, 11/02/1981, requête n°19 614).

## REPÈRES

Loi n°83-634 13/07/1983, loi n° 2002-73 du 17/01/2002, dite de modernisation sociale, loi n° 2003-6 du 03/01/2003 relative à la relance de la négociation collective.

☛ **Heinz LEYMANN**, « Mobbing. La persécution au travail », Seuil 1996.

☛ **Marie-France HIRIGOYEN**, « Le harcèlement moral. La violence perverse au quotidien. », Syros, 1998.

☛ **Anne DURIEZ**, « Le harcèlement moral dans l'administration », Papyrus, 2005. (Ce livre est consultable/empruntable à la section SUD Trésor des Hauts de Seine)

## Aspects juridiques

La loi du 17/01/2002 introduit de nouvelles garanties pour l'agent victime de harcèlement moral :

« Aucune mesure concernant notamment le recrutement, la titularisation, la formation, la notation, la discipline, la promotion, l'affectation et la mutation ne peut être prise à l'égard d'un fonctionnaire en prenant en considération :

- 1) le fait qu'il ait subi ou refusé de subir les agissements de harcèlement moral ;
- 2) le fait qu'il ait exercé un recours auprès d'un supérieur hiérarchique ou engagé une action en justice visant à faire cesser ces agissements ;
- 3) ou bien le fait qu'il ait témoigné de tels agissements ou qu'il les ait relaté (...) »

### La faute dans la gestion du personnel

Certaines fautes, bien que distinctes du harcèlement moral, s'en rapprochent et conduisent l'agent à vivre des conditions de travail indignes. C'est le cas lorsque l'administration laisse un agent dans une situation de non-travail, participant ainsi, volontairement ou non, à son exclusion sociale. Cette mise à l'écart, caractérisée par une éviction du travail et un maintien de l'emploi constitue une forme de harcèlement en ce qu'elle porte atteinte aux droits, à la dignité de l'agent, à son avenir professionnel et, éventuellement, à sa santé. En pratique cela touche aussi bien les agents jugés incompétents pour diverses raisons (alcoolisme, ...) que des fonctionnaires de grades plus élevés, placés dans des « placards ».

### Les mesures prises dans le cadre de la réorganisation du service

Elles ne peuvent être déférées devant le juge administratif sauf si leurs conséquences sont manifestement préjudiciable pour l'agent et qu'elles ne peuvent être considérées comme prises dans l'intérêt du service. À titre d'exemple : une mesure

prévoyant la délocalisation de l'agent dans un bureau excentré ou rendant impossible l'exercice de ses fonctions. En outre, cela constitue un indice important de la dégradation des conditions de travail de l'agent qui permet d'établir la faute de harcèlement moral dans la mesure où elle a pour conséquence l'exclusion sociale et professionnelle.

### Le régime de la preuve du harcèlement

La difficulté de la preuve résulte du caractère dissimulé des agissements pratiqués. De plus, le ressenti des actes qualifiés de harcèlement peut être différent en fonction de la personnalité et de la sensibilité de l'agent. Circonstance aggravante, c'est un processus long, parfois difficile à reconstituer.

La loi du 03/01/2003 impose à l'agent s'estimant victime d'établir des faits qui permettent de présumer de l'existence du harcèlement moral. Tous les éléments sont bons pour établir ce faisceau de présomptions, notamment les témoignages de collègues (qui n'ont rien à redouter, voir point n°3 plus haut), du conjoint ou de la famille, les certificats médicaux, les arrêts de travail...

Dès lors que les éléments sont établis par l'agent, il incombe à l'administration de prouver que les agissements en cause ne sont pas constitutifs d'un harcèlement moral.

### L'intervention des syndicats

La loi du 17/01/2002 introduit l'« action en substitution », qui autorise les syndicats à agir directement contre l'employeur en vue de défendre les intérêts de l'agent, sous réserve de justifier de l'accord écrit de cet agent. De plus, même si l'action est engagée par l'organisation syndicale, l'agent peut mettre fin à tout moment à l'instance.

## ACTUALITÉ DIVERSE

### Pour un serpent fiscal européen



Collection « Arguments et mouvements », syllepse

La fiscalité est plutôt un thème rébarbatif et impopulaire. Compliqué, technique, douloureux, le sujet des impôts n'a pas a priori les faveurs du public. Or la question est essentielle car il s'agit de la répartition des richesses.

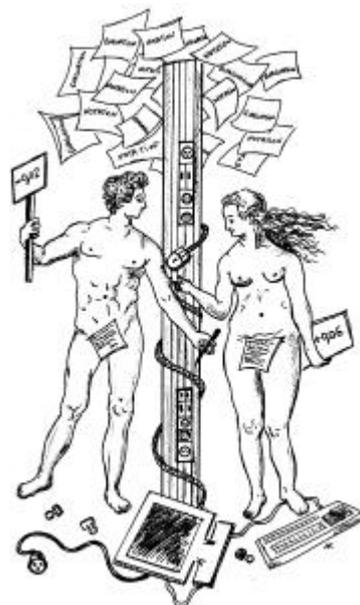
Dumping, paradis fiscaux, fraude et évasion fiscales, délocalisations, les Européens subissent de plein fouet les effets de la concurrence fiscale entre États. Seule une véritable harmonisation fiscale peut éviter de telles dérives. Or, celle-ci ne se fera pas d'un coup de baguette magique car les systèmes fiscaux sont différents : il faut alors imaginer un cadre réaliste qui rapprocherait progressivement les législations des États membres.

Le serpent monétaire européen limitait les écarts de fluctuation entre monnaies : un serpent fiscal pourrait donc réduire les écarts de fiscalités.

Conçu pour expliquer que la justice fiscale doit être un élément de la justice sociale en Europe, ce livre montre que le serpent fiscal européen est non seulement souhaitable, mais aussi possible.

### EDEN ou le paradis perdu, le ver était dans la pomme

Madame Danièle LAJOURMARD, Inspectrice Générale des Finances a été chargée par le ministre de mener une enquête sur l'application du nouveau système de notation et ses aspects conflictuels. Elle s'est entretenue avec une délégation de la FDSU (dont SUD Trésor) le 24 mai dernier. Au delà de nos positions de principe sur ce système, nous n'avons pas eu trop de difficultés à illustrer nos propos quant aux dérives, les exemples étant légions, mais il a fallu nous limiter faute de temps. Après avoir rencontré les directions nationales, les fédérations, elle devrait rencontrer les agents, leurs élus et leurs représentants syndicaux. Son rapport serait remis à la fin du mois de Juin. *Un grand merci aux camarades de SUD Trésor 28 pour cette hommage à Albert DÜRER (Adam et Ève).*

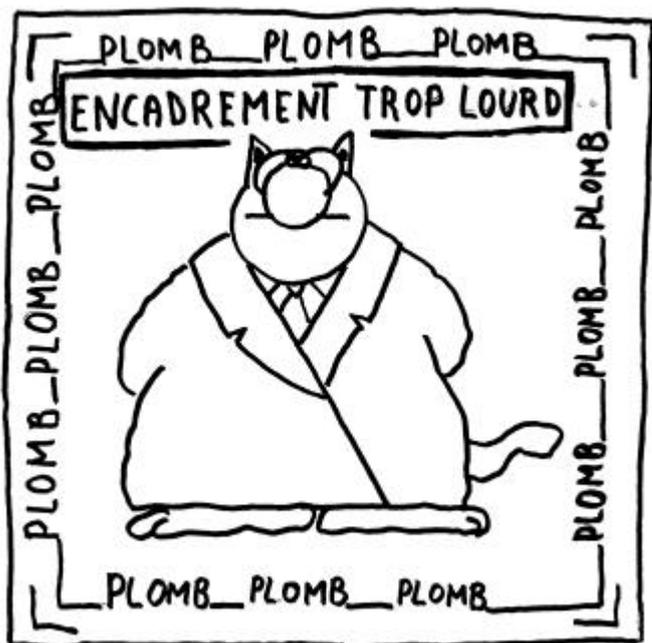


## SOUTENIR L'ACTION DE SUD-TRÉSOR

Au recto de cette feuille, vous trouverez un formulaire d'adhésion et le barème des cotisations **annuelles** (inchangées depuis 4 ans), le calcul du montant à verser s'effectue au prorata du nombre de mois suivant la date du jour jusqu'à la fin de l'année. Les agents à temps partiel doivent multiplier le montant obtenu par le pourcentage de leur temps d'activité.

Ce formulaire est à transmettre à Gérard BELMONT, DI tests SATELIT ou à renvoyer à :  
SUD-Trésor, Section des Hauts-de-Seine, 93 bis rue de Montreuil, 75 011 PARIS

**RAPPEL : toute cotisation syndicale est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 60%.**



Le rôle de notre syndicat est d'apporter des réponses aux questions que vous vous posez, sur vos droits, vos devoirs, vos possibilités d'évoluer au sein du Trésor Public ; notre rôle est également de résoudre ou d'apporter des prémices de solutions aux problèmes qui peuvent surgir sur le lieu de travail. Enfin, notre rôle est de vous défendre en vous servant d'avocat face à une administration qui reconnaît difficilement ses erreurs et qui se range systématiquement du côté de ses cadres face à leurs subordonnés.

Adhérer, c'est soutenir l'action de la section dans son combat pour une meilleure défense des agents, pour l'amélioration des conditions de travail et du dialogue social avec la hiérarchie...

Ce soutien financier est l'unique source, c'est le gage de notre indépendance, des fonds nécessaires à couvrir nos frais de fonctionnement incompressibles. C'est l'édition de ce bulletin et des tracts à venir qui grèvent notre budget, même si on considère que cette tâche est confiée à une imprimerie associative (celle du SNUI) dont les coûts ne correspondent pas à ceux du secteur privé.

Le reste des dépenses sert à la constitution d'une caisse de secours, destinée à soutenir les camarades en situation précaire mais participant néanmoins à des actions de grève. La politique de faibles rémunérations qui dure depuis très/trop longtemps conduit dans certains cas (crédits, pensions alimentaires, double-résidence...) directement à une situation financière critique. Pour SUD-Trésor, cette perte de marges de manœuvre ne doit pas s'accompagner de-facto de la perte du droit à revendiquer.

CONDITIONS DÉPLORABLES



SI ON EST BON  
SI ON ATTEINT LES OBJECTIFS  
SI ON A DE LA CHANCE  
ALORS ON AURA UNE  
NOUVELLE PHOTOCOPIEUSE  
SI Y RESTE DES SOUS...



# FORMULAIRE D'ADHÉSION

NOM:.....Prénom:.....  
 Adresse personnelle:.....  
 Code Postal:..... Commune:.....  
 facultatif) Tél.:..... Portable:.....

Situation professionnelle:.....Grade:.....Indice:.....  
 Adresse professionnelle:.....  
 Service:.....Tél. professionnel:.....  
 Temps partiel:.....% Jour(s) choisi(s):.....

Rayer la mention inutile

J'accepte de recevoir la presse de SUD sur ma messagerie:

- personnelle:.....
- bureau:.....@cp.finances.gouv.fr

Je ne souhaite pas recevoir la presse SUD sur ma messagerie

À....., le.....Signature:.....

## Établir le chèque à l'ordre de SUD-Trésor

Echelon	Agt de service		AST2-AA2		AST1-AA1		AR		ARP2		ARP1		Contrôleur		Contrôleur		Contrôleur		Inspecteur		Receveur		
	Echelle 1		Echelle 2		Echelle 3		Echelle 4		Echelle 5		N.E.I.		2e classe		1re classe		Principal		Huissier		Percepteur		
	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	Indice	Cotisation	
1	261	40,42	262	40,73	263	40,87	266	41,33			359	61,44	290	58,64	351	69,97	376	75,31	348	80,27	641	153,82	
2	263	40,72	264	40,87	264	41,02	272	42,08			378	64,33	298	60,01	367	72,72	396	78,82	375	85,52	672	160,53	
3	267	41,17	267	41,32	268	41,32	278	43,00			383	66,62	306	61,38	383	75,61	420	83,08	388	88,12			
4	272	41,93	271	41,93	276	42,69	287	44,21					317	63,36	404	79,27	444	87,20	407	91,77			
5	279	42,84	278	42,84	284	43,76	297	45,59	306	52,77			324	64,53	419	82,02	466	91,01	430	96,04			
6	286	43,91	283	43,60	292	44,82	305	46,80	316	54,46			335	66,51	442	85,98	489	95,28	460	101,84			
7	294	44,97	287	44,06	300	46,04	315	48,17	324	55,66			349	68,95	464	89,94	513	99,40	495	108,70	Trésorier Principal		
8	302	46,04	294	45,13	308	47,11	323	49,39	336	57,64			360	71,65	488	94,06			523	117,08			
9			302	46,19	315	48,17	334	50,77	348	59,47			377	74,70					544	121,04	2ème Cat	733	176,69
10			306	46,80	324	49,39	344	52,14	359	61,44			394	77,60					583	128,67	3ème Cat	797	192,54
11			322	48,94	337	51,09	351	53,36	378	64,33			417	81,71					625	136,59			
12													438	85,37					641	140,10			
13													462	89,49									